

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009

Le conseil municipal, dûment convoqué le 12 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Magali TAFARO - Corinne CASALS – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Franck ALBANESE - Murielle BARBECOT.

Absent : Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

PROMESSE DE VENTE A LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER

La société BOUYGUES IMMOBILIER envisage de construire sur la commune de SAINT MARCEL EN DOMBES, à l'angle de la route départementale 1083 et de la voie communautaire n°6, un ensemble immobilier qui devrait comprendre à son achèvement deux bâtiments en continuité, élevés sur sous-sol à usage de stationnement, rez-de-chaussée et deux étages.

Cet ensemble immobilier est destiné :

- pour partie à l'accession libre à la propriété
- pour partie à la location à caractère social
- pour partie à usage d'un local public

Ce programme de logements répondant aux objectifs de diversification de l'habitat de la commune de SAINT MARCEL, monsieur le maire propose d'accepter la cession à la société BOUYGUES IMMOBILIER, du terrain cadastré section A n° 678 d'une superficie de 1441 m², propriété de la commune.

Le coût de cette cession est de deux cent dix mille six cent euros HT (210 600 € HT) pour une SHON de 2300 m². Toute augmentation de la SHON obtenue lors de la délivrance du permis de construire ou d'un permis modificatif entraînera une augmentation du prix de 200 € HT par mètre carré de SHON supplémentaire au delà de 2300 m².

Le service de France DOMAINE a rendu un avis sur le prix de ce terrain à 210 600 € HT soit 146,15 € le mètre carré.

La société BOUYGUES IMMOBILIER s'oblige à effectuer les sondages et à déposer un permis de construire avant le 30 octobre 2009. L'acte authentique de cession devra intervenir au plus tard le 30 juillet 2010.

A l'issue de ces travaux de construction, la société BOUYGUES IMMOBILIER s'oblige à rétrocéder à titre gratuit, une bande de terrain d'environ 380 m² issue de la parcelle section A n° 678 et située en limite de son programme immobilier. Ce terrain sera destiné à l'aménagement d'une place publique à la charge de la commune.

Enfin, la société BOUYGUES IMMOBILIER s'oblige à vendre en l'état futur d'achèvement un local à usage public qui sera livré brut de béton avec arrivée des fluides, d'une SHON de 150 m², situé en rez-de-chaussée de son bâtiment. Cette vente aura lieu moyennant un prix compris entre 1 000 et 1 300 € HT par m² utile. Le prix définitif sera défini d'un commun accord entre la commune et la société BOUYGUES IMMOBILIER avant la ratification de la vente par acte authentique. La vente de ce local interviendra au plus tard le 30 juillet 2010.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

La séance est levée à 22 heures

D.PETRONE

J. NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

C.LAMBERT

M.TAFARO

C.CASALS

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

F.ALBANESE

M.BARBECOT